

## Personnels enseignants Demande de travail à temps partiel – année scolaire 2025-2025

	☐ Sur autorisation		☐ De droit
	☐ motif personnel ☐ création d'entreprise ☐ RETRAITE progressiv	re	Motif:  ☐ élever un enfant de moins de 3 ans ☐ soins au conjoint, à un enfant ou un ascendant ☐ situation de handicap
	Avec surcotisation :	(rayer la	- OUI - NON a mention inutile)
Etablissement d'affectation :			
Souhaite exercer à temps partiel durant l'année scolaire 2025-2026 à raison deheures hebdomadaires (quotité comprise entre 50 % et 80 % du service complet pour un temps partiel de droit et entre 50 % et 90 % pour un temps partiel sur autorisation ; quotité exprimée en nombre d'heures par rapport à l'obligation réglementaire de service.  Pour les enseignants concernés par les dispositifs de pondération des heures d'enseignement assurées dans le cycle terminal de la voie générale et technologique, en STS et dans les établissements REP+, indiquez le nombre d'heures comprenant la pondération.			
Modalités de réalisation c	du temps partiel (sous r	éserve de l'intérê	t du service) :
☐ Temps partiel hebdomadaire		☐ Temps partiel annualisé¹	
À			
Avis du chef d'établisse □ Favorable □ Défavorable (motif :			)
Service hebdomadaire pr rentrée scolaire 2025-202	révu pour l'intéressé(e) 26.	de	heures devant les élèves, à compter de la
À	, le		(signature)

<sup>1</sup> Cette modalité d'exercice en temps partiel annualisé sera examinée au regard des nécessités de service découlant des contraintes liées au calendrier de l'année scolaire et des besoins personnels exprimés par l'agent <u>qui est invité à joindre une lettre explicative</u>.

DPE2 - Aude BURTIN Tél: 03 80 44 86 60 Mél: dpe2@ac-dijon.fr DPE3 - Laurence EGASSE Tél : 03 80 44 86 70 Mél : dpe3@ac-dijon.fr Rectorat 2 G rue Général Delaborde BP 81 921 21019 Dijon cedex